

Démarche : Demande initiale ou de renouvellement d'agrément des associations d'insertion réalisant des formations à la conduite dans l'Hérault

Organisme : DDTM 34 / SIESR

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Cette procédure permet de déposer la première demande ou la demande de renouvellement d'un agrément pour une association qui s'appuie sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle.

Type de demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Demande initiale
- Demande de renouvellement
- Demande de transfert de local

Renseignements concernant le demandeur

Civilité

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Monsieur
- Madame

Nom de famille

--

Nom d'usage

--

Prénoms

--

Demande initiale ou de renouvellement d'agrément des associations d'insertion réalisant des fo

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

Renseignements concernant l'établissement

Nom de l'association

Enseigne

Adresse du local

Code postal

Ville

Téléphone de l'établissement

Courriel de l'établissement

S'il s'agit d'une reprise, nom de l'ancien établissement

Moyens de l'établissement

Superficie

En m²

Local comprenant au moins une salle d'enseignement isolée phoniquement

Catégories demandées

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

AM

Demande initiale ou de renouvellement d'agrément des associations d'insertion réalisant des fo

- A1
- A2
- A
- B/B1/AAC
- B96
- BE
- C1
- C1E
- C
- CE
- D1
- D1E
- D
- DE

AVERTISSEMENT

Avertissement

Tout usage ou falsification de documents est puni d'UN AN d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Toute adhésion au label obtenue dans de telles conditions sera annulée. La loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la préfecture où la demande a été faite.

Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

ENGAGEMENT

En cochant cette case, je certifie être clairement informé que :

- Le Préfet complète mon dossier par un extrait du casier judiciaire N°2 afin de vérifier que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R212-4 du Code de la Route
- Le Préfet peut faire procéder aux enquêtes nécessaires pour vérifier la conformité du local et des moyens de l'établissement à la réglementation
- Une fois mon agrément préfectoral délivré, celui-ci devra être affiché dans le local de manière visible
- Cet agrément peut être suspendu ou retiré si je ne remplis plus les conditions préalables à sa délivrance

Cochez la mention applicable

- Oui



Demande initiale ou de renouvellement d'agrément des associations d'insertion réalisant des fo

En cochant cette case, je certifie l'exactitude de l'intégralité des renseignements fournis, et je m'engage :

- à solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci
- à effectuer une formation de réactualisation des connaissances préalablement à chaque demande de renouvellement
- à signaler immédiatement tout changement de situation

Cochez la mention applicable

 Oui Non

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif d'identité du président de l'association et, le cas échéant, de la personne mandatée pour encadrer l'activité d'enseignement de la conduite

Le demandeur doit être âgé d'au moins vingt-trois ans et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle pour l'une des infractions prévues à l'article R. 212-4 ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Une photographie d'identité récente

Pour le demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- S'il est ressortissant n'appartenant pas à un Etat membre de l'UE ou partie à l'accord sur EEE, la justification qu'il est en règle à l'égard de la législation et de la réglementation concernant les étrangers en France

Pour le demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Justificatif de domicile

Pour le demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Les statuts

La copie des statuts et de la déclaration de l'association publiée au Journal officiel, ainsi que, le cas échéant, la dernière déclaration de changement des personnes chargées de l'administration ou de la direction de ladite association

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- La convention

La copie de la convention signée avec l'Etat, une collectivité locale, un établissement public ou une association chargée d'une mission de service public ou des décisions d'attribution de subventions par ces mêmes collectivités

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Description du public cible

Une fiche décrivant la ou les catégories de public concerné, conformément à l'article au 2^o de l'article R. 213-8 du code de la route

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- En cas de renouvellement, Attestation de réactualisation des connaissances

Demande initiale ou de renouvellement d'agrément des associations d'insertion réalisant des fo

Pour le demandeur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Respect des règles d'hygiène et de sécurité du local

Afin de justifier du respect de la réglementation relative aux règles d'hygiène et de sécurité des locaux, vous devez joindre une attestation sur l'honneur.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local

Pour les moyens de l'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation d'assurance du local

Pour les moyens de l'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Carte grise ou bon de commande des véhicules correspondant aux catégories enseignées

Justification de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement ou à défaut un bon de commande.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan détaillé et descriptif du local d'activité : superficie totale, métrage détaillé de chaque pièce, disposition des salles, indication des issues de secours

L'établissement doit disposer d'un local destiné à l'exercice d'activités en lien avec l'éducation à la conduite et à la sécurité routière conforme aux caractéristiques suivantes : - posséder une entrée indépendante de toute autre activité ; - comprendre au minimum une salle affectée à l'accueil du public et une autre à l'enseignement. La ou les pièces destinées à l'enseignement doivent être suffisamment isolées phoniquement pour permettre un enseignement dans de bonnes conditions ; - disposer d'une superficie totale minimale (accueil et enseignement) fixée à 25 mètres carrés. Par dérogation, les dispositions relatives à la superficie totale minimale de chaque local ne s'appliquent qu'aux établissements agréés postérieurement à l'arrêté du 5 mars 1991 ;

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Conformité réglementation PMR 2015

Pour justifier de l'accessibilité de votre local aux personnes à mobilité réduite vous devez joindre :

- une attestation sur l'honneur

ou

- une dérogation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Assurance des véhicules

Carte verte de chaque véhicule

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres documents

Documents complémentaires pouvant faciliter la compréhension du dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Mise en commun des moyens

Demande initiale ou de renouvellement d'agrément des associations d'insertion réalisant des fo

Concernant les moyens d'exploitation et les personnels, ceux-ci peuvent être mis en commun par plusieurs exploitants déjà titulaires d'un agrément par une convention écrite.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste de tous les enseignants attachés à l'établissement

La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement doit comporter :

- nom
- prénom
- lieu de domicile.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Pour chaque enseignant, photocopie recto-verso de l'autorisation d'enseigner ou le cas échéant de leur autorisation temporaire d'exercer (ATRE)

Pour les enseignants de la conduite